

NOTICE D'INFORMATION

La commission territoriale réunie le 17 décembre 2009 a officialisé le lancement de la campagne CNDS 2010. L'ensemble des orientations et documents ont été validés par les services "jeunesse et sports" et le mouvement sportifs (CROSIF et CDOS).

Pour 2010, tous les départements d'Ile de France adopteront les mêmes calendriers, dossiers et modalités. L'ensemble des documents est disponible sur les sites de la DDJS: www.ddjs-val-de-marne.jeunesse-sports.gouv.fr item « Sport, puis CNDS », et du CDOS94 : www.cdos94.org item « CNDS » :

- Les directives du CNDS pour la part traditionnelle et l'accompagnement éducatif
- La présente notice d'information
- la politique régionale CNDS 2010
- le calendrier des réunions d'informations organisées dans le département
- le dossier de demande de subvention
- le guide méthodologique pour élaborer le projet associatif et le document de présentation du projet associatif
- le plan des actions prévues par le club ou le comité et la liste des actions subventionnables
- une fiche statistique

CALENDRIER

DOSSIERS TRADITIONNELS

Les clubs déposeront leurs dossiers **pour le 19 mars 2010**, délai de rigueur, auprès de leur comité ou directement au CDOS pour les clubs sans comité.

Pour les Comités sportifs départementaux uniquement, le dossier de subvention est à remplir de manière électronique sur, le site « Subvention en ligne » à l'adresse suivante : www.subventionenligne.fr **pour le 19 mars 2010**, délai de rigueur.

Les clubs et comités présenteront à l'appui de leur dossier de demande de subvention, le projet associatif (ou de développement pour les comités) ainsi que le plan d'actions pour lesquelles ils sollicitent une aide financière. Il est recommandé de ne présenter que 4 actions dont 3 parmi les actions prioritaires (voir la liste des actions subventionnables).

PLAN SPORT EMPLOI, retour des dossiers pour le 5 mai.

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Val de Marne

12, rue Georges Enesco 94025 CRETEIL Cedex - Tél. 01 45 17 09 25 - Fax 01 45 17 09 26 - Courriel : mjs-094@jeunesse-sports.gouv.fr

Site Internet : www.ddjs94.jeunesse-sports.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et 13h45 à 17h00

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

- 1^{ère} campagne AE : retour dossiers pour le 14 mai
- 2^{ème} campagne AE : retour dossiers pour le 6 septembre
- 3^{ème} campagne AE : retour dossiers pour le 15 octobre

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne CNDS pour 2010, les associations qui sollicitent une subvention devront effectuer la déclaration d'établissement d'activités physiques et sportives. Cette déclaration est prévue aux articles L 322-1 et suivants du code du sport. Les associations qui ne sont pas déclarées devront régulariser leur situation et à retourner cette déclaration avec la demande de subvention, au plus tard pour le 19 mars 2010. L'ensemble des informations et l'imprimé de déclaration sont disponibles sur le site de la DDJS.

Pour toutes informations complémentaires, vous trouverez en annexes les coordonnées de vos référents par discipline sportives.

Conseillers en charge de la coordination du CNDS : Franck BELLARD et Xavier JULIEN.

Coordonnateur administratif : Stéphane DOCET